

**Sous-section 4.—Réalizations dans le domaine du bien-être**

Par suite de l'expérience acquise avant la guerre durant la période de dépression, des projets conçus durant la guerre en vue d'une sécurité sociale plus complète et de la nécessité pressante d'aider à la réintégration des anciens combattants et des travailleurs de guerre dans des emplois civils, les services offerts dans les domaines du bien-être social et du travail ont pris une expansion sensible. A mesure que ces services ont augmenté, les organismes des gouvernements provinciaux ont été regroupés de sorte que maintenant les problèmes de la santé, du bien-être social et du travail sont plus généralement reconnus comme étant d'importance ministérielle.

Depuis le début de la guerre, quatre provinces ont créé de nouveaux ministères dans le domaine du bien-être et trois autres ont réorganisé des ministères de façon à établir un ministère séparé du Bien-être. Voici les nouveaux ministères: le ministère du Bien-être public de la Nouvelle-Écosse; le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse du Québec; le ministère du Bien-être public de l'Alberta; et le ministère de la Santé et du Bien-être de la Colombie-Britannique (ainsi qu'une Commission d'assurance contre la maladie). Les changements dans les trois autres provinces sont: le remplacement du ministère de l'Instruction publique et de la Santé publique de l'Île du Prince-Édouard par les ministères de la Santé et du Bien-être et de l'Instruction publique; le remplacement du ministère de la Santé et du Travail du Nouveau-Brunswick par le ministère de la Santé et des Services sociaux et celui du Travail; la réorganisation dans la Saskatchewan du Bureau du travail et du bien-être public du ministère des Affaires municipales pour former le ministère du Bien-être social et le ministère du Travail.

En plus des changements dans les ministères du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, qui accordent une plus grande attention ministérielle aux problèmes ouvriers, le Manitoba remplace aussi le ministère des Travaux publics et du Travail par le ministère des Travaux publics et le ministère du Travail, tandis que l'Alberta en 1948 change le nom du ministère du Commerce et de l'Industrie pour celui de ministère des Industries et du Travail.

L'extension de la législation sur l'organisation régionale constitue un changement important dans le domaine du bien-être social durant et depuis la guerre. Sauf le Québec, toutes les provinces ont maintenant une législation dans ce domaine. Des attributions statutaires sont dévolues au ministère des Affaires municipales en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique; au ministère de l'Organisation et du Développement en Ontario; au commissaire des municipalités au Manitoba; au ministère des Travaux publics en Alberta; et à la Commission provinciale d'organisation dans l'Île du Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. L'Alberta compte aussi une Commission provinciale d'organisation. Toutes les provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, établissent des organismes gouvernementaux pour aider les municipalités à résoudre les problèmes de l'organisation régionale. La Nouvelle-Écosse offre ces services par l'intermédiaire de sa Commission d'organisation. L'Île du Prince-Édouard et le Manitoba accordent